



## La Constitution

### Le Sénat en première ligne

Le Sénat débattira avant l'Assemblée nationale sur la future réforme. En effet, comme la Constitution le stipule dans son article 39: "les projets de loi ayant pour principal objet l'organisation des collectivités territoriales (...) sont soumis en premier lieu au Sénat."

De plus, depuis la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, les droits du Parlement ont été renforcés.

Quelques exemples:

- l'agenda parlementaire sera mieux organisé : l'ordre du jour sera partagé avec le Gouvernement (avant, seul le Gouvernement était maître de l'ordre du jour des deux Assemblées).

- redonner au droit d'amendement son objectif initial : améliorer les textes et non faire de l'obstruction stérile.

- et maintenant, le texte discuté en séance sera celui adopté par la Commission saisie au fond.

### Composition de la mission temporaire sénatoriale

Lancée par le Président du Sénat Gérard Larcher elle se compose de : 36 membres pluralistes et de 2 rapporteurs: le socialiste Yves Krattinger et la centriste Jacqueline Gourault.

Les 27 premières préconisations de la mission temporaire du Sénat présidée par le Sénateur Claude Bélot

## Réforme des collectivités territoriales

Evocation du sujet à l'assemblée générale de l'Association des Maires de la Somme le 7 mars 2009



### Rapport d'étape

Le Préfet a envoyé aux maires de la Somme, les 20 propositions du Comité Balladur et lors de l'assemblée générale de l'Association des Maires de la Somme, le Sénateur Gélard a donné son avis sur le sujet.

Représentant constitutionnel des collectivités territoriales, le Sénat a mis en place le 15 octobre 2008 une mission temporaire d'analyse et de réflexion chargée de faire des propositions sur l'organisation et l'évolution des collectivités territoriales. Présidée par Claude Bélot, cette mission, composée de 36 Sénateurs de gauche comme de droite, a rendu un rapport d'étape après quatre mois d'auditions et plusieurs déplacements en région.

### Quelle réforme ?

Nous sommes tous concernés et si nous reconnaissons que nous avons à évoluer, une réforme de fond s'impose. Le Sénat est en première ligne pour contribuer à répondre à un certain nombre de questions dont les deux principales sont:

- Quel fonctionnement pour les collectivités territoriales ?
- Quelle indispensable réforme des finances locales ?

Vous trouverez avec cette lettre, la synthèse du travail de la mission temporaire sénatoriale sous forme de 27 préconisations.

**Pour cela, j'ai besoin de votre avis.**



## VOTRE AVIS M'INTERESSE

Ecrire à la permanence :

Sénateur Daniel Dubois - BP 80027 - 80081 Amiens Cedex 2

ou par mail à [senateur@danieldubois.info](mailto:senateur@danieldubois.info)

A disposition sur mon site internet: le rapport sénatorial - [www.danieldubois.info](http://www.danieldubois.info)

## Grenelle 1 de l'Environnement

# Examen du Projet

En commission, je fais part de ma réflexion. J'estime qu'à l'aube du XXI<sup>ème</sup> siècle, la "révolution verte" est incontournable pour l'avenir des générations futures et qu'il n'est pas possible de récuser un texte qui fixe un cap ambitieux pour la France.

**La question stratégique revient à choisir entre deux options, l'optimisme débridé ou l'ambition réaliste**, et il convient, à mon avis, d'opter pour la seconde. S'agissant des mesures prévues dans le projet de loi, je tiens à alerter mes collègues sur les risques de déséquilibre territorial, il convient de fixer des normes et de prévoir des financements différenciés selon les territoires. A cet égard, il faut éviter la désertification rurale en oubliant les zones rurales du point de vue du logement social ou encore de l'accès aux nouvelles technologies. Je déplore, par ailleurs, le durcissement des normes réglementaires en matière d'accessibilité, qui confine parfois à l'absurde. J'évoquerais les obligations imposées pour les établissements scolaires.



A titre d'exemple, pour le futur RPC d'Ailly le Haut Clocher, l'obligation réglementaire est de 8 toilettes pour personnes handicapées pour 300 élèves.

Aussi, les bureaux d'études spécialisées doivent-ils faire preuve de responsabilité dans l'application des règles afin que les acteurs concernés soient en capacité de les respecter.

### Grenelle 2: projet de loi d'engagement national pour l'environnement

Daniel Dubois sera rapporteur pour la gouvernance.

### 44 tonnes

L'amendement déposé par Daniel Dubois permettant l'augmentation du taux de chargement des camions de 40 à 44 tonnes aurait représenté, s'il avait été adopté, une mesure importante pour l'ensemble des filières agricoles en particulier pour la filière porcine. Mais le débat reste ouvert puisqu'il a été autorisé une étude sur le sujet:

"le Gouvernement présente au Parlement, au plus tard trois mois après la promulgation de la présente loi, un rapport sur les enjeux et l'impact relatifs, d'une part, à l'autorisation de circulation des poids lourds de 44 tonnes et, d'autre part, à la réduction de la vitesse à 80 kilomètres/heure pour tous les poids lourds circulant sur autoroutes et à leur interdiction de se dépasser sur ces axes."

## Plan de relance

# Accélération des programmes de construction et d'investissement

Dans le cadre de l'examen du rapport pour "l'accélération des programmes de construction et d'investissement", j'ai noté la grande réactivité de la réponse apportée à la crise en France à l'initiative du président de la République, alliant le soutien des banques à une vision de l'impact de la crise sur l'économie réelle. Je soutiens l'accent mis par le plan de relance pour l'investissement. Quant aux problèmes de financement rencontrés par les collectivités territoriales, notamment dans le cadre des financements croisés, **j'ai demandé la réalisation d'un diagnostic général des projets des**

**collectivités** afin de déterminer ce qui manque pour leur permettre de les lancer et ainsi, d'y remédier.

Je remarque en particulier que les opérations sont souvent bloquées dans l'attente d'une autorisation administrative et j'invite les services de l'Etat à présenter aux collectivités des plans de financement à plus long terme qu'aujourd'hui afin de

**Daniel Dubois a été membre de la Commission Mixte Paritaire** pour le projet de loi sur l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés.

leur permettre de mieux lisser leurs investissements et ainsi de ne pas geler des fonds publics si rares aujourd'hui.



En compagnie de Christine Lagarde, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi

## Loi Logement

### Membre de la Commission Mixte Paritaire

Daniel Dubois a été désigné comme l'un des 7 sénateurs faisant partie de la CMP. Pour rappel, cette procédure survient en fin de navette dans la discussion d'un texte de loi visant à trouver un accord sur des sujets de discordance entre les 2 assemblées. A cette occasion la commission a adopté l'amendement de Daniel Dubois visant à sécuriser la participation des collectivités locales au financement du fonds de garantie de la garantie des risques locatifs, à l'instar du dispositif prévu pour le financement de l'État par la loi de finances

## Services publics

### La Poste



#### En attendant un projet de loi postale

Etant donné le vif intérêt des élus pour les questions touchant à l'avenir de La Poste dans leurs territoires, Jean-Paul Bailly, Président de la Poste a été auditionné par la commission des affaires économiques du Sénat avant la discussion, dans le courant

## L'école

#### Abrogation de l'article 89 relatif au financement des écoles primaires

A l'initiative d'un Sénateur centriste, le Sénat a abrogé l'article de loi proposé à l'origine par un Sénateur socialiste: Michel Charasse et qui a fait peser sur les communes de résidence l'obligation de financer des écoles privées. Afin de lever tous les doutes sur cette question, la proposition de loi abroge l'article 89 et insère deux nouveaux articles. Dès lors, une commune de résidence n'aura jamais à prendre en charge les dépenses de fonctionnement liées à la scolarisation dans le privé sous contrat d'un élève dans le cas où elle n'aurait pas dû le faire pour un élève scolarisé dans le public. Une commune de résidence n'aura donc à acquitter cette contribution pour un élève du privé sous contrat que si l'une de

rectificative pour 2008, après que M. Marc-Philippe Daubresse se soit prononcé en faveur de cet amendement dont les incidences financières semblent relativement légères, d'autant qu'elles ne créent aucune charge nouvelle.

#### Amendement de Daniel Dubois adopté définitivement:

Les Communautés de communes à compétence "personnes âgées" pourront gérer elles-mêmes les résidences de logement locatif adapté à celles-ci.

de cette année, d'un projet de loi postale.

Daniel Dubois: "j'estime que la survie du service public postal passe par sa modernisation, je suis en accord avec la transformation de La Poste en société anonyme **mais à capitaux publics**, qui devrait lui permettre d'affronter la concurrence sur le marché européen. J'insiste sur l'importance de **bien prendre en compte le maintien des services publics dans les zones rurales**, je juge le financement de cet objectif non garanti et souhaite une plus grande solidarité à l'échelle nationale avec lesdites zones."

ces 4 conditions est remplie:

- elle ne dispose pas des capacités d'accueil dans l'école publique de sa commune,
- les obligations professionnelles des parents imposent la scolarisation dans une autre commune, sans que la commune de résidence n'ait organisé de service de garde ni de service de restauration,
- des raisons médicales imposent la scolarisation de l'enfant dans une autre commune,
- un frère ou une sœur de l'enfant est déjà scolarisé dans une autre commune.

**Ce texte doit être examiné par l'Assemblée nationale avant d'être adopté.**

## Actualisation

### Fiche archéologie préventive

"Un sujet, enfin, me tient à cœur. C'est celui des contraintes que posent les fouilles archéologiques et qui font obstacle, dans de nombreux cas, à la construction de logements sociaux. Je suis président d'une communauté de communes qui mène une politique active en faveur du logement social locatif. Un programme de 18 logements y est bloqué parce qu'un programme de fouilles approfondies a été décidé, alors qu'il n'y a ni archéologue disponible, ni fonds d'État. Ce cas n'est pas isolé. Je pourrais citer l'Opac d'Amiens, où la même difficulté se pose pour plus de 100 logements." C'est dans le même cadre de la discussion sur le projet de loi du logement qu'un amendement de Daniel Dubois avait été voté, raccourcissant les délais d'engagement de fouilles à 6 mois. Puis, la navette parlementaire et d'autres projets de loi se succédant, l'amendement était tombé. Persévérant, le Sénateur a proposé un nouvel amendement dans le cadre du Projet de loi pour l'accélération de la construction: 6 mois pour engagement des opérations archéologique et 18 mois pour leur achèvement, non adopté. La nouvelle règle votée par les deux assemblées est la suivante:

**L'Etat a désormais 21 jours pour prescrire un diagnostic (auparavant 1 mois). Les archéologues auront 4 mois pour engager les travaux nécessaires au diagnostic. Dès l'obtention de l'autorisation de procéder aux fouilles, ils auront 6 mois pour engager celles-ci et 12 mois (prorogeable une fois 18 mois) pour les achever.** Loi n°2009-179 du 17 février 2009.



# Le Sénateur sur le terrain

## Zoom sur...

### Visites du Sénat



Accueil de l'Association des élus du Val de Somme accompagné par le Maire de Corbie, Conseiller régional: Alain Babaut



Visite des élus de Saint-Riquier accompagnés du Maire Yves Monin



Visite des élus de Rosières en Santerre accompagnés de José Sueur, conseiller général, maire de Rosières et Président de la communauté de communes du Santerre.

### Remises de médaille



A Aubercourt, remise de la médaille d'honneur Communale Régionale et Départementale et de la médaille du Sénat à Monique Lecus, conseillère municipale de 1971 à 2008 en présence du Maire: Gilbert Bertrand et d'Alain Gest, député



A Bonnay, remise de médaille du Sénat à M. Sellier, ancien Maire de la commune

### Inauguration à Athies



Vernissage du portail de l'Eglise d'Athies en présence de Grégory Labille, Conseiller général, Jean-Pierre Viénot député suppléant, de Philippe Cheval Président du Pays Santerre Haute Somme, de Marc Bonef Président de la communauté de communes du Pays Hamois, de Pierre-Fenot, Maire d'Athies, de Marie-Paule Verbrugge première adjointe et de près de 200 personnes.

### Nouveau Centre: conférence organisée par Daniel Dubois sur le thème "biocarburant et énergie verte"



Une centaine de personnes était présente au débat animé par Stéphane Demilly, député-maire d'Albert. Les questions abordées furent multiples: quels avantages du biocarburant? Quelle situation dans le monde? Et chez nous? Connaissez-vous Bercy? Quels lobbies? Quel avenir?